Etape 4 : Récapitulatif des réservations en restauration scolaire

Dès lors que vous validez le calendrier, la réservation de votre enfant est automatiquement prise en compte.

Activité : Restauration Scolaire - Maternel J.Ferry Détail des réservations de Arthur

07/09/2017 : Réservation ajoutée - Prix : 4,18 € 14/09/2017 : Réservation ajoutée - Prix : 4,18 € 21/09/2017 : Réservation aioutée - Prix : 4.18 € 28/09/2017 : Réservation ajoutée - Prix : 4,18 €

Résumé des réservations

Nombre de réservations effectuées avec succès : 4

Nombre de réservations annulées : 0

🕥 Retour

Vous pouvez consulter ou imprimer les réservations de votre enfant à la restauration scolaire en cliquant sur le

bouton 💽 Retour et en cliquant sur l'icône 😕



Le récapitulatif de la réservation d'Arthur

Nom Prénom	DURAND Arthur
Activité	Restauration Scolaire - Maternel J.Ferry
Validité de l'inscription	Du 04/09/2017 au 31/08/2018

	Réservation		Tarif		
Date	Qui	Quand	Libellé	Prix	Majoration
03/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non
05/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non
10/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non
12/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non
13/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non
17/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non
19/10/2017	test@test.com	18/07/2017 09:51	Repas	4,18€	Non

Modifier ou annuler une réservation



En sélectionnant de nouveau l'activité restauration, vous pouvez annuler ou ajouter une réservation. Cette modification doit intervenir au plus tard 21 jours avant la prestation.

Après la validation, le portail vous indique les réservations ajoutées ou annulées.





RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

RESERVATION À L'ANNÉE DES REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE





Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le titulaire d'un compte famille dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art 34 de la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, le titulaire d'un compte famille s'adressera aux services de la collectivité.

Guichet d'Accueil des Familles - 🖀 01 45 11 65 42 Courriel : Guichet.familles@mairie-saint-maur.com

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à compter du mois de septembre 2017, vous devez réserver les repas de vos enfants pour la restauration scolaire. Cette réservation peut s'effectuer facilement via le portail famille.

Sur la page d'accueil du site <u>www.saint-maur.com</u>, une icône vous permet d'accéder au portail famille.



Une fois connecté sur votre espace personnel, cliquez sur l'icône calendrier. *N.B. : Si vous avez égaré vos identifiants, contactez le Guichet d'Accueil des Familles.*

Faire une réservati

Etape 1 : Choix de l'inscrit

Vous devez sélectionner l'enfant pour lequel vous souhaitez réserver les repas.



Etape 2 : Choix de l'inscription de l'enfant

Vous devez cocher la ligne restauration pour réserver les repas.



Ensuite, cliquez sur le bouton valider pour passer à l'étape suivante.

Si la ligne d'inscription à la cantine ne s'affiche pas, vérifiez que vous êtes positionné sur la bonne année scolaire.

Etape 3 : Calendrier de réservation



La réservation des repas est obligatoire. Si, vous ne réservez pas et que votre enfant est présent, une majoration de 50 % du tarif sera appliquée.

Vous pouvez modifier la réservation de votre enfant au plus tard 21 jours avant le repas.

Dans le calendrier, vous avez 2 possibilités de réservation.

① Votre enfant mange régulièrement à la cantine :

Vous pouvez réserver tous les jours de l'année scolaire pour lesquels votre enfant sera présent en cliquant directement sur les rosaces multicolores situées en bas du calendrier.



Exemple :

Arthur mange tous les mardis et vendredis à la cantine. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur les rosaces multicolores du mardi et du vendredi.

mardis

Toutes les cases du mardi et du vendredi de l'année deviendront violettes.

Valider

N'oubliez pas de valider



② Votre enfant mange occasionnellement à la cantine :

Sélectionnez directement les journées à réserver dans le calendrier mensuel.

Pour changer de mois, il vous suffit de faire défiler les mois avec les flèches situées en haut du calendrier



Activité : Restauration Scolaire - Maternel J.Ferry Calendrier de Arthur



Légende	
x	Repas réservé
x	Repas réservé hors délai ou présence non réservée, tarif majoré
x	Ouvert à la réservation
x	Fermé à la réservation
х	Impossible : week-end/jours fériés